NA.-
REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-721 du 8 novembre 2011

portant ratification du traité de Singapour sur le droit des marques, adopté à Singapour, le 27 mars 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 2011-12 du 25 août 2011 portant autorisation de ratification du traité de Singapour sur le droit des marques, adopté à Singapour, le 27 mars 2006 ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1 : est ratifié, le traité de Singapour sur le droit des marques, adopté à Singapour, le 27 mars 2006 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Official.

Fait à Cotonou, le 8 novembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme,

Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises

Madina SEPHOU

Ampliations : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPPDDS 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.